

possible, arrangement définissant clairement les droits et les devoirs du cabinet de Copenhague vis à vis de la Confédération. Les troupes allemandes quitteraient les duchés aussitôt après la conclusion de cet arrangement.

Si, au contraire, l'entrée des troupes allemandes dans le Holstein était considérée comme un *casus belli*, l'exécution perdrait son caractère spécial et les opérations des armées n'auraient plus d'autres limites que les lois de la guerre dans les pays civilisés.

La position du roi de Danemark, ajoute le *Post*, est difficile. Ce souverain doit hésiter à évacuer le Holstein sans coup férir, mais il doit aussi reculer devant une guerre avec l'Allemagne.

Le *Post* conseille à Christian IX de suivre l'avis, exprimé par lord Woodhouse, au nom de l'Angleterre.

Cracovie, 15 décembre.

La suspension du *Czas* pour trois mois vient d'être confirmée par une décision du tribunal de 2^e instance. Ce journal cesse de paraître aujourd'hui. La direction annonce qu'elle a pris ses mesures pour que ses abonnés reçoivent pendant ces trois mois un autre journal.

Breslau, 15 décembre.

On lit dans la *Gazette de Breslau* : Le général Berg a imposé au clergé catholique du royaume une contribution de 12 % du revenu, en donnant comme motif, que le clergé ne l'aide pas dans l'œuvre de la pacification du pays. Les écoles même et les hôpitaux catholiques sont imposés.

Londres, 15 décembre.

Dix mille livres sterling ont été retirées aujourd'hui de la Banque d'Angleterre pour être expédiées à Alexandrie; mais vingt-sept mille sont entrées à la Banque. Le marché monétaire est très calme. Le prince et la princesse de Prusse sont partis aujourd'hui pour Berlin.

Munich, 15 décembre.

Le roi est arrivé aujourd'hui. Il a été reçu par la population avec de grandes manifestations de joie et par de chaleureuses acclamations en faveur de la défrance du Schleswig-Holstein.

New-York, 5 décembre.

Meade a abandonné la campagne. Il s'est retiré sur la rive nord du Rapidan.

Bragg a été remplacé, dans le commandement de l'armée confédérée du Tennessee, par le général Hardee qui se dispose à reprendre l'offensive.

Longstreet a été repoussé dans l'attaque dirigée par lui contre Knoxville.

M. Lincoln est malade. On assure que son état est plus grave qu'on ne l'avait annoncé d'abord. Le président de l'Union serait atteint de la petite vérole.

Copenhague, le 16 décembre.

Le représentant danois à la Diète de Francfort aurait reçu l'ordre de quitter Francfort aussitôt que les troupes fédérales seront entrées dans le Holstein.

Le *Journal officiel de Varsovie* annonce qu'on a exécuté, dans les trois dernières semaines, quatorze insurgés condamnés à mort. Le nombre total des individus pendus ou fusillés s'élève à 121.

Le *Dziennik* contient trois décrets établissant plusieurs impôts extraordinaires qu'aurait rendus nécessaires l'augmentation du personnel de la police.

Les passeports à l'étranger sont notamment frappés d'un nouveau droit de 5 roubles. Tous les passeports qui ne portent pas la signature du général Trépot sont déclarés non valables et doivent être échangés contre d'autres.

Cette mesure est imaginée, dit-on, pour forcer les Polonais vivant à l'étranger à rentrer dans le royaume.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Actes administratifs de la Préfecture.

Le n° 40 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1863), contient :

Recrutement de l'armée.

CLASSE DE 1863.

FORMATION DES TABLEAUX DE RECENSEMENT.

A Messieurs les Sous-Préfets et Maires du département.

Lille, le 26 novembre 1863.

MESSIEURS,

Un décret impérial en date du 18 novembre courant, fixe aux époques déterminées ci-après, les opérations préliminaires de la levée de la classe de 1863 :

1^o Ouverture des tableaux de recensement au 1^{er} janvier prochain ;

2^o Publication de ces mêmes tableaux, les dimanches 10 et 17 janvier ;

3^o Tirage au sort à partir du 15 février.

La formation et la publication des tableaux de recensement font l'objet d'un arrêté que vous trouverez à la suite de la présente circulaire. Je vous prie de vous conformer exactement aux dispositions qu'il contient. Vous recevrez successivement et en temps opportun, des instructions pour les autres opérations auxquelles doit donner lieu la levée de la classe 1863.

Je crois utile de vous rappeler que la liste préparatoire d'inscription, dont il importe de s'occuper sans le moindre retard, doit contenir une colonne spéciale assez large pour recevoir les signatures des jeunes gens qui en seront présentés ou des personnes qui en seront présentées pour eux ; ceux qui ne sauront pas signer, apposeront une croix ; pour les absents inscrits d'office, on mettra le mot *absent*. L'autorité supérieure tient essentiellement à ce que le degré d'inscription de chacun soit très-exactement constaté, afin de pouvoir se rendre compte du progrès général de l'inscription en France. Vous voudrez bien y avoir égard, et surtout ne rien négliger pour convaincre les jeunes gens que la constatation qu'ils savent lire et écrire ne peut leur être, en quoi que ce soit, préjudiciable.

Il convient que MM. les Maires recueillent, avant l'examen des tableaux de recensement, tous les renseignements nécessaires pour établir l'identité des jeunes gens, afin d'être en mesure de fournir à MM. les Sous-Préfets, lors du tirage au sort, tous les éclaircissements désirables.

Les autres règles tracées pour la formation des tableaux de recensement par les instructions antérieures, notamment par la circulaire préfectorale du 26 novembre 1856, insérée au Recueil des Actes administratifs, devront être suivies en tous points : je vous invite donc à consulter ces instructions et à ne pas négliger la production des actes de naissance des jeunes gens qui, nés dans les communes en 1843, ont cessé d'y être domiciliés, avec mention exacte du domicile légal actuel. (Circulaire préfectorale du 1^{er} septembre dernier.)

Bien que chaque année je vous recommande la plus grande célérité dans l'envoi des pièces des jeunes gens résidant en Algérie, des retards fâcheux sont signalés et ont eu pour conséquence de faire comprendre comme absents dans le contingent, des jeunes gens jugés plus tard impropres au service militaire.

Pour remédier à ces inconvénients, je vous recommande de nouveau de vous conformer aux dispositions prescrites antérieurement. Ainsi, dès la formation des tableaux de recensement et sans attendre le tirage, vous voudrez bien me désigner les jeunes gens appartenant à la classe appelée qui résident en Algérie, en m'adressant, avec un extrait dudit tableau de recensement, tous les renseignements de

nature à retrouver leur domicile et à constater leur identité.

Je prie MM. les Maires de rappeler aux familles des jeunes gens résidant hors du département, qu'aux termes des instructions de M. le Maréchal Ministre de la Guerre, les demandes ayant pour objet que ces jeunes gens soient visités au lieu de leur résidence doivent être formées au plus tard le jour du tirage au sort.

Je les prie aussi de vouloir bien, à mesure qu'ils inscriront au tableau de recensement de leurs communes des jeunes gens qui n'en sont pas originaires, d'informer immédiatement de cette inscription leur collègue du lieu de la naissance, afin de prévenir des doubles emplois.

En ce qui concerne les exemptions et les dispositions à suivre pour faciliter aux jeunes gens la justification des droits à l'exemption prévus par les paragraphes 6^o et 7^o de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, vous voudrez bien vous conformer aux instructions contenues dans ma circulaire du 3 décembre 1860 (page 233 des Actes de la Préfecture) et auxquelles je ne puis que me référer.

Je rappellerai aussi que les copies des actes de l'état-civil à fournir à l'appui des certificats établissant les droits à l'exemption des jeunes soldats, doivent être produites en entier (circulaire du 27 décembre 1859, page 301 du Recueil des Actes de la Préfecture).

Les certificats de présence sous les drapeaux devront être réclamés d'urgence dans les corps tant pour les engagements volontaires faisant partie de la classe que pour les militaires en activité de service, susceptibles de conférer des exemptions dans leurs familles.

Les corps reçoivent de M. le Maréchal-Ministre de la Guerre des instructions pour satisfaire dans le plus bref délai aux demandes de cette nature, soit qu'elles leur parviennent par l'intermédiaire des Préfets, soit qu'elles les reçoivent directement des familles ou des Administrations municipales. Je vous recommande de vous occuper avec soin de la réunion de ces justifications.

Quant aux militaires faisant partie de la réserve, soit en vertu de congés renouvelables, soit au titre de soutien de famille, soit encore comme faisant partie de la deuxième moitié de chacune des classes de 1859-1860-1861-1862, il suffira de me produire les certificats modèle N des trois pères de famille. Je me réserve de demander en temps utile à M. le Commandant du recrutement les certificats de présence nécessaires.

Les administrations municipales négligent souvent de s'informer des changements survenus dans la position des absents pendant le temps qui s'écoule entre le tirage au sort et la décision du Conseil de révision. Il importe que ces administrations se tiennent au courant par tous les moyens à leur disposition, de la situation des jeunes gens dont il s'agit jusqu'au jour où il est statué définitivement à leur égard.

Chaque année j'ai eu lieu de remarquer qu'un grand nombre de jeunes gens absents de la commune au moment du tirage au sort ou du Conseil de révision, étaient, en séance, signalés par MM. les Maires comme engagés volontaires, sans indication du corps dans lequel ils étaient incorporés. Il importe que MM. les Maires ne désignent désormais comme engagés volontaires que ceux des jeunes gens pour lesquels ils pourraient fournir soit une copie de l'acte d'engagement, soit un certificat de présence sous les drapeaux.

Je compte, Messieurs, sur votre concours dévoué pour donner, au plus tôt, la plus grande publicité aux dispositions de la présente circulaire, et pour en assurer la complète exécution.

Vous recevrez prochainement les imprimés nécessaires pour la formation des tableaux de recensement et pour la transcription des signalements des jeunes gens de la classe de 1863. Une des expéditions du tableau devra être envoyée à la Préfecture pour l'arrondissement de Lille, et aux

Sous-Préfectures pour les autres arrondissements, dans les dix derniers jours du mois de janvier. Quant aux signalements, vous les conserverez pour les produire aussitôt après le tirage au sort, en ayant soin d'y indiquer le numéro obtenu par chacun des jeunes gens.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Préfet du Nord, absent.

Le Secrétaire Général délégué,

Ev. BERGOGNIÉ.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 63 c. à l'hectolitre.

On nous communique la note suivante :

La question des courses de Roubaix, vient d'entrer dans une phase nouvelle : celle de la fusion avec Lille, question très complexe. Le point qui doit réunir, en les partageant d'une façon égale, les avantages auxquels ont droit les deux villes sera difficile à déterminer.

Les commissions de Lille et de Roubaix se sont assemblées il y a quelques jours. La commission de Lille était composée de :

MM. Des Rotours, président,
Teller,
Le comte d'Hespele,
Pommeret,
Charles Mille.

Celle de Roubaix de :

MM. Jules Brame, président,
Henry Bossut,
Scrépel-Roussel,
Jean Lefebvre,
Leon Frasez.

M. Henri Delattre père, empêché, n'a pu se rendre à cette séance, présidée par M. le Préfet en personne.

La présence des notabilités assistant à cette réunion fait comprendre l'importance du projet. M. le Préfet a proposé la fusion, vœu du conseil général.

M. Jules Brame a répondu à M. le Préfet que cette fusion serait acceptable et acceptée, s'il était convenu, que les courses auraient lieu, une année à Fiers, l'autre à Wattrelos.

Cette proposition rationnelle a été cependant repoussée, il paraîtrait, à l'unanimité par la commission de Lille. Là devait être nécessairement le terrain véritable de la discussion et le terrain le plus glissant.

Cette discussion a été animée, elle a eu un résultat d'où peut sortir une solution convenable.

D'un commun accord on choisirait, entre les deux villes, un terrain situé, autant que possible à égale distance. Là serait établi le *champ de course*. La dénomination de la société serait (à tour de rôle) *Lille et Roubaix* et *Roubaix et Lille*. Une commission mixte serait choisie parmi les Lillois et les Roubaixiens, alternativement aussi, la présidence aurait son siège à Lille et à Roubaix.

M. Charles Mille, délégué par Lille, M. Léon Frasez, délégué par Roubaix, sont chargés de chercher un terrain réunissant les conditions désirables de disposition et de proximité.

Là sera évidemment, ou le dénouement heureux ou la pierre d'achoppement du projet de fusion, admis aujourd'hui en principe.

Le projet présente des avantages réels. Il serait déraisonnable de le condamner quand même. Seulement Roubaix et Lille doivent être et seront certainement traités sur le pied d'une égalité parfaite.

Nous ajouterons une observation : Cette dénomination alterne de *Lille Roubaix* et *Roubaix-Lille* renferme autre chose qu'une satisfaction d'amour-propre, d'ailleurs respectable et compréhensible. Elle assure à chaque ville, à son tour, le profit des fêtes dont les courses seront accompagnées sans aucun doute.

La situation du terrain, et ce droit de

jouir alternativement des fêtes, des réjouissances et, partant de bénéfices réels pour le commerce en général, sont, à notre avis, deux des points principaux à discuter.

En résumé, cette première réunion a posé les bases d'une question qui peut paraître difficile à résoudre, mais qu'une étude approfondie et surtout des concessions mutuelles peuvent amener à un résultat avantageux pour Lille et Roubaix.

Cette fusion, pour l'œuvre des courses, proprement dite, serait utile en ce sens qu'elle concentrerait les ressources accordées par le département ou l'état ; que les dépenses, les frais généraux seraient moins considérables pour l'association, que pour les deux institutions séparées.

X.

Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*.

Roubaix, le 16 décembre 1863.

Dans votre numéro de dimanche 13 décembre, j'ai vu un article concernant le Sport-Club de Roubaix et dans lequel vous dites qu'il est impossible de dresser un cheval sans manege, et que ce n'est pas sur une grande route et dans de simples promenades qu'on apprend à conduire ou à dresser un cheval.

Celui qui a écrit ces lignes ne doit pas savoir ce que c'est que de dresser un cheval, et ne doit pas être au courant des théories de nos meilleurs professeurs. Sans cela il saurait qu'un cheval peut être très bien dressé dans un espace de quatre mètres carré, et cela en trente leçons.

Je m'engage au besoin à prouver ce que j'avance si l'on veut m'en faire l'expérience.

Puisque la société du Sport-Club veut faire les choses grandement, il me semble que si elle a à cœur d'avoir un écuyer de talent, elle pourrait ouvrir un concours, en annonçant ses conditions et en engageant les écuyers disponibles à se rendre au jour indiqué par la société, à l'examen théorique et pratique qui aurait lieu devant un jury compétent en équitation.

Car vous devez dire comme moi que c'est au pied du mur que l'on connaît le maçon.

De cette façon, la société serait persuadée d'avoir un homme de talent, qu'elle pourrait retribuer convenablement, car les bons écuyers se payent assez cher.

Veuillez, Monsieur, recevoir mes salutations.

CH. VANDERHEYDEN.

Sans entrer dans les détails de métier ou d'art, si l'on veut, nous croyons qu'une expérience peut intéresser les amateurs surtout si elle est faite par un écuyer capable ; sous ce rapport, on sait que nous avons plus d'une fois fait l'éloge de M. Charles Vanderheyden.

Mais des personnes compétentes nous assurent qu'il en est des méthodes rapides de dressage et d'équitation comme de celles d'écriture et de dessin ; on peut, dit-on, apprendre beaucoup en quelques leçons.

Le temps, la pratique, offrent incontestablement un avantage marqué. L'élève, quel qu'il soit, doit oublier plus vite.

Les expériences ne peuvent qu'instruire, il est donc à désirer qu'elles aient lieu : ce sera pour nous une occasion de rendre justice à qui de droit.

Une famille de notre ville s'étant trouvée par trois fois indisposée après avoir mangé de la salade, s'est décidée à faire analyser le vinaigre dont elle avait usé. Il a été reconnu que ce vinaigre contenait des traces d'acide chlorhydrique habilement dissimulé.

Il y a un moyen facile de constater la présence de cet acide dans le vinaigre. Il

les yeux. Oubliez mes observations, ma chère Isabelle ! Tu sais combien j'aime Richard ! Au reste, il ne me serait pas fort reconnaissant s'il apprenait de quelle manière je viens de parler à son idole.

— Il ne le saura jamais, ma chère Virginie, répondit Isabelle, dont les joues avaient plus d'une fois changé de couleur pendant que sa cousine exprimait sa chaleureuse conviction. Crois-tu que je ne sentirai pas moi-même quel vide son absence va laisser à Rinholm ? Je n'ose y penser ! Moi aussi, j'ai pour lui une affection inexplicable !

— Mais, ma chère et étrange Isabelle, s'il en est ainsi, pourquoi donc ne peux-tu l'épouser ?

Isabelle secoua doucement la tête.

« Il y a une énorme différence, Virginie, entre aimer quelqu'un comme un frère et un ami, et l'aimer comme un époux. »

— Ah ! oui, c'est vrai ; mais... » Le reste de la phrase se perdit dans un demi-soupir.

Le même soir, le baron Klaus était seul dans sa chambre. Il avait aussi entendu parler du départ de Richard ; et il pensa à réaliser également son projet de voyage, peut-être parce que personne ne lui en avait parlé. Klas Malchus envisageait nettement le passé, le présent et l'avenir. Ces pensées, quelque profondes, quelque graves qu'elles fussent, n'égarèrent plus son esprit. Il était peut-être plus attristé, plus abattu que jamais ; mais il éprouvait en même temps un ardent désir de se débarrasser de son ancien fardeau, et de pouvoir enfin se réchauffer paisiblement au soleil d'une douce existence domestique.

Néanmoins, un sentiment aussi délicat que naturel lui interdisait de songer au

mariage si peu de temps après la mort de son père et les tristes événements qui s'y rattachaient. Il voulait d'abord guérir son esprit malade, et lui redonner le plus sûr et le plus prompt, c'était assurément de s'éloigner de tout ce qui lui rappelait la terrible catastrophe. Mais, quand sa mère et sa sœur auraient quitté Rinholm, il reviendrait, et chercherait une petite habitation bien simple, assez grande pour ses modestes besoins, pour Marie et pour lui.

Dans ces deux foyers, il récupérerait complètement son ancienne situation d'esprit, et il oublierait bientôt les perturbations qui avaient suivi sa demande de consentement paternel à son mariage avec Marie.

Lorsque les pensées de Klas Malchus s'arrêtèrent sur cette dernière démarche, la sombre image du colonel faillit ramener quelque désordre dans son esprit. Mais il eut la force de s'en détacher par une volonté ferme. Il connaissait le danger et il s'efforçait de le fuir ; car il sonna vivement comme s'il craignait de voir sa courageuse résolution l'abandonner avant qu'il eût pris les mesures nécessaires à son exécution. Le domestique entra, une grande surprise peinte sur le visage ; car il avait passé mainte journée dans un repos absolu sans que son maître donnât signe de vie.

« Monsieur le lieutenant est-il dans son appartement ? »

— Non, monsieur le baron ! Je viens de le voir se diriger vers l'écurie, il allait sans doute sortir à cheval.

— Cours ; et s'il est encore ici, prie-le de venir me trouver le plus vite possible ! » Tandis qu'on exécutait promptement cet ordre, Klas Malchus allait et venait à pas précipités.

« Oui, il le faut ! se disait-il. Il est ab-

solument nécessaire que je respire un autre air que cet air empesté de Rinholm, où j'aurais sans doute déjà étouffé si mon bon ange n'avait été auprès de moi. Mais pourquoi donc Richard part-il ? C'était la première fois que Klas s'adressait cette question, et, avant qu'il y eût répondu, le lieutenant était devant lui, en costume de cavalier.

« Que veux-tu Klas ? »

— Es-tu pressé, Richard ? En cas d'affirmative je ne t'arrêterai pas.

— Oh ! pas infiniment. Je ne voulais qu'aller à Latorp pour hâter un peu les préparatifs de ma mère. Mais, s'ils me semblent trop longs, je partirai bien sans beaucoup de linge ; je m'en procurerai facilement en voyage.

— Et pourquoi as-tu si grande hâte de partir, Richard ? mais je le vois bien à ton air ; je n'ai pas besoin de le demander. Elle a donc repoussé ton cœur ardent et fidèle ? Voilà comme elles sont toutes, ces femmes à qui l'on a inoculé l'éducation soi-disant supérieure : froides, capricieuses, fières et sans cœur. Je suis mille fois heureux de n'avoir jamais jeté les yeux sur un de ces diamants éblouissants, mais faux. Dieu soit loué, Richard, tu ne te conduis pas comme un fou. Tu gardes ton martyre pour toi, et je t'en estime comme tu le mérites. Si tu m'acceptes pour compagnon de voyage, je pars avec toi ! » Klas Malchus tendit la main à Richard, qui la saisit et la serra cordialement.

— Merci, Klas, merci ! Voyager ensemble, c'est mon plus grand désir : toi aussi, tu as besoin de quitter ces lieux pour quelque temps. Tu reviendras ensuite, le cœur plus gai, auprès de celle dont tu comptes faire ta compagne. Quant

à moi, mon retour ne sera pas si prompt, car personne ne m'attend. »

Pour toute réponse, Klas Malchus ouvrit les bras, et les deux amis, poitrine contre poitrine, confondirent les battements irréguliers et impétueux de leurs cœurs. Mais quelle différence entre les sentiments qui agitaient leurs âmes : Klas croyait s'éveiller d'un engourdissement long et pénible, tandis que Richard y marchait, bien qu'on put supposer le contraire. Il appliquait toute son énergie à montrer à Isabelle qu'il savait porter, en homme, son intolérable douleur, et que, pour l'amour d'elle, pour qu'elle n'eût pas à souffrir du spectacle continu de son visage attristé, il était capable de supporter même la séparation.

La proposition amicale et la sympathie vraie de Klas Malchus furent un baume pour le cœur de Richard. Sa crainte de voir la possession du fatal fideicommissaire achetée trop cher, puisque les circonstances dont elle était accompagnée menaçaient de coûter à Klas Malchus ce que rien au monde ne peut suppléer, avait torturé Richard. Mais cette entrevue dissipa sa poignante inquiétude, et l'impression produite sur lui par la loyale étreinte de son cousin fut si profonde qu'elle l'emporta sur ses propres douleurs. « Klas Malchus, s'écria-t-il avec cette chaleur qui ne pouvait s'épancher que d'une âme aussi généreuse, je n'ai pas eu une larme pour mon propre malheur ; mais en ce moment où je sens, à la seule pression de ta main, ma crainte la plus affreuse dissipée, je ne puis m'empêcher de pleurer de joie, et je remercie, du fond de l'âme, le Seigneur de m'avoir délivré du plus pesant fardeau ! »

— Je te comprends, mon noble, mon loyal ami, répondit Klas en baissant la

voix, et je n'ai pas remercié Dieu avec moins de ferveur. Maintenant, partons le plus tôt possible.

— Mais auparavant, dit Richard d'une voix suppliante, il faut que tu adresses à ta mère quelques paroles bien affectueuses, bien consolantes. Promets-le-moi, Klas ! Mon cœur a saigné souvent à l'aspect du repentir qui la dévore, de son angoisse sans trêve. Songe que son unique faute a été le résultat d'un trop grand amour pour son mari ; et nous n'avons pas le droit de condamner absolument un sentiment pareil, lors même qu'il va jusqu'à la faiblesse.

— Je lui parlerai, répondit Klas ; tu peux y compter, et ne crains pas que je l'afflige, quoique je juge plus sévèrement que toi sa coupable condescendance. Je ne crois pas que mon amour pour elle devienne jamais ce qu'il a été. Ah ! si seulement elle avait eu confiance en moi ! Si tu savais combien de fois j'ai imploré sa confiance !

— Ne la traite pas avec tant de rigueur, Klas ! elle était épouse et mère ; elle était une créature humaine. Crois-moi, elle a rudement expié une faute uniquement due à la faiblesse. Sois plein de ménagements !

— N'est-ce pas mon intention ? N'ajoute pas un mot ; laisse-moi faire ! Pauvre mère, avant qu'elle se mette au lit ce soir, je chercherai à lui rendre un peu de tranquillité d'esprit !

— Et tu parleras aussi à Isabelle avec tendresse, en bon frère, n'est-ce pas ? Tu ne sais pas combien elle a été bonne et affectueuse envers Marie.

M^{me} EMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro.)